

**Compte rendu réunion du 26 avril 2018**

Présents : BERETTA JL - BOULET A - FILIN E- GAUTHIER M – GRABIER J - GUENOUNE D -LAVAL C – LEBRETON T – LILLO JM – MALAURIE JC – MARTY G – MATTERA J – NICOLAS R

PALLANCHE G -PARENTI R -PEROTTO JP – ROSSET G – ZANET C -

Conviés : Mr Christophe SARRIO

Excusés : GORINI C

En avant-première au démarrage de la réunion,

Monsieur Jacques MATTERA présente sa démission du comité départemental de pétanque et rend les clefs . le comité tient à informer ses membres qu’il désapprouve les propos de son courrier et qui n’engage que MR MATTERA

Monsieur Jean Paul PEROTTO nous informe qu’il restera afin de terminer les affaires en cours

Le vice-président donne lecture du document situé en ***annexe 2.***

**INFORMATIONS COMITE – LIGUE - FFJPP**

**1/ Discipline**

RAS

**2/ Local du comité**

Le comité a pour projet d’acquérir un local situé à ST PRIEST dans cet optique il a consulté deux agences immobilières afin de vendre le local actuel dont un propose une mise a prix de 160 KE net vendeur et aurait 3 clients potentiels.

Cela nécessite l’accord des membres des clubs, il est donc décider de fixer au samedi 9/06/18 à 9H une assemblée extraordinaire à ST PRIEST afin de proceder au vote ainsi que le changement de notre date d’assemblée générale au 17/11/18 à DOMMARTIN., Mr PEROTTO se chargera des convocations.

**3/ Finances**

Le nombre de licenciés est en légère augmentation 4639 soit 34 de plus que 2017

Nombre de mutations internes :191 mutations externes : 87

Montant des dettes des clubs 6366 €

L’état de soldes des comptes bancaires est communiqué ce jour aux membres du comité.

**Compte rendu réunion du 26 avril 2018 (suite)**

**LES CHAMPIONNATS**

Revue rapide des délégations et arbitrages des championnats, le tableau sera mis à jour avec en plus les arbitres qui officieront ***( voir annexe 3)***

**1/ CDR**

 Organisation : rappel de l’organisation en vigueur

 De la réception des inscriptions à la finale et retour des documents au comité

La délégation du doublettes provençales sera assuré par Jocelyne GRANIER seule

**2/ LIGUE**

MR PEROTTO se charge de la mise à jour du tableau des résultats et de son suivi et rappel aux délégués de ne pas oublier de prendre des écussons adhésifs pour la ligue

Une question reste en suspens : que fait-on lorsque les finalistes refusent d’aller à la ligue ? le sujet sera à débattre lors de la prochaine réunion.

 **3/ C.D.F**

Strasbourg : Guy PALLANCHE se rendra en place de MR PEROTTO

Les maillots seront livrés fin semaine prochaine.

**COMMUNICATION**

**1/ Gestion du site :** la gestion est désormais assuré en binôme par Dalila et Jocelyne,

merci de leur communiquer tous les résultats et/ou informations afin de l’actualiser et faire vivre le site

 **2/ Presse**

Jean Michel LILLO est désormais en charge de l’info presse (progrès-planète boules….)et de la gestion de l’écritoire pour le Progrès, Roland NICOLAS ayant transmis les accès.

Le but étant de relancer la communication dans la presse .

**3/Boite mail**

Désormais la boite mail est accessible aux seuls membres du Bureau directeur afin de gérer beaucoup mieux les mails reçus et leurs suivis

Suite à la démission de notre secrétaire général, le secrétariat du comité sera tenu provisoirement par Jocelyne GRANIER.

**LES COMMISSIONS**

***Commission féminines* (RAS)**

***Commission arbitrage* *(voir annexe 4)***

***Commission handicap* *(voir annexe 5)***

Le concours du 31/03/18 a réuni 14 handicapés et 28 valides, le vainqueur Sébastien GONNET (Couzon).

Prochainement en mai initiation sur la base de 60 joueurs handicapés

***Commission arbitrage* *(voir annexe 6)***

***Commission jeunes***

2 journées USEP ont eu lieu le 3 et 5 avril en présence de Christophe ARSAC en collaboration du Club de MONTCHAT

Signature en cours d’une convention UNSS

***Commission CDC***

La formule légèrement critiquée a obtenu une large approbation

Les journées du 7-8 avril ont été accueillis sur 74 sites

***Commission Provençale***

Le club dePONT TRAMBOUZEa reçu une amende de 600€ pour 2 forfaits.

Au vue de la situation financière du club, le comité a voté pour une amende globale de 100€ et l’exclusion du CDC provençale 2019 . 12 voix pour-3 abst. Adopté.

***Commission corporatifs***

Suite à l’annulation du club LYON SPORT METROPOLE pour la coupe de LYON en doublettes celle-ci se déroulera au club du CASCOL le 30/06/18.

Le club GSL recevra le 23/6 la coupe de LYON T à T au lieu du 11/09

**QUESTIONS DIVERSES**

Ou en est-on Cr ag Chassieu ? Jean Paul PEROTTO à finaliser

Question prochaine réunion : pour ou contre mettre les rencontres de la coupe de France le vendredi soir ?

19h20 la séance est levée

**Prochaine réunion le jeudi 31 mai 2018**

 **Pour la rédaction,**

 **Jocelyne GRANIER**